

La justice restaurative: reconstruire plutôt que punir

«En quoi la justice restaurative vous paraît-elle judicieuse et efficace?». C'est par cette vaste question que le professeur d'éthique de la faculté de théologie de l'université de Genève Denis Müller a ouvert, la semaine dernière, une table ronde sur cette nouvelle approche du processus judiciaire. Sur le banc des intervenants: plusieurs invités de marque dont Pierre Joxe, ancien ministre de la Défense et de l'Intérieur de François Mitterrand.

Théorisé en 2002 par son inventeur Howard Zehr, le concept de justice restaurative est simple: réunir, au sein du système judiciaire pénal, l'infracteur, la victime et la communauté pour envisager ensemble les conséquences du crime commis et les solutions pour sortir du conflit. Son point fort? Donner une chance à l'infracteur et à la victime de se reconstruire après un passage à l'acte. «La justice des mineurs s'inspire des principes de la justice restaurative, remarque Pierre Joxe. Elle cherche à éduquer, à prendre en charge le jeune, à éviter

au maximum l'incarcération.» Fort de son expérience au barreau de Paris, l'ancien ministre juge capital d'impliquer l'entourage des protagonistes dans la résolution du conflit. «C'est souvent à l'audience, devant les réactions de la victime et des deux milieux familiaux concernés par le crime, que le jeune prend conscience du dommage causé», relève Pierre Joxe.

Robert Cario, professeur en sciences criminelles à l'université de Pau, met en évidence que la justice restaurative, par son approche globale, permet une diminution des récidives de 30%. Il déplore cependant qu'aujourd'hui, dans le droit commun, «les proches et la communauté soient absents des procès, les victimes réduites à leurs blessures, les infracteurs à leurs actes».

La juriste et spécialiste de la médiation familiale à Bruxelles Anne Desmarets souligne que la reconnaissance des torts infligés est essentielle pour que les victimes et

les infracteurs puissent poursuivre leur vie. «Beaucoup d'éléments de la justice restaurative vont dans ce sens et permettent aux personnes en conflit de retrouver une dignité humaine», note-t-elle. Avant de regretter que les réponses actuelles à l'augmentation de la criminalité aillent à l'inverse de cette démarche. Robert Cario dénonce une pénalisation excessive des déviances qui laisse peu de marge à des comportements simplement «asociaux» ou «de recherche de limite».

Si la justice restaurative semble être une solution judicieuse à la méthode exclusivement punitive pratiquée dans le droit commun, les intervenants de la table ronde s'accordent sur un point: elle ne peut fonctionner qu'en complémentarité du système pénal actuel. Anne Desmarets souligne en effet que la justice restaurative ne peut être appliquée à tous les cas. Par exemple? Les crimes collectifs, ou lorsque le dommage causé est trop important. CÉLINE GARCIN

Le Courrier 26.4.2012